

RÈGLEMENT ET CALENDRIER



















SOMMAIRE

I. Prix Pierre Castel : principes et objectifs	p. 3
II. Dotations	p. 4
III. Critères d'éligibilité	p. 5
IV. Modalités de participation	p. 5
V. Processus de sélection	p. 6
VI. Critères d'évaluation	p. 7
VII. Calendrier	p. 8
VIII. Responsabilités et consentements	p. 9 à 11
Partenaires	p. 12



I. PRIX PIERRE CASTEL : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Depuis sa création en 2017, le Fonds Pierre Castel – Agir avec l'Afrique s'engage résolument aux côtés de la jeunesse africaine en portant haut la vision de son Président Pierre Castel : « Que l'Afrique et les Africains soient fiers de ce qu'ils sont, que l'Afrique fasse confiance à sa jeunesse et que tous ceux qui sont attachés au Continent africain accompagnent ces jeunes qui osent et entreprennent ».

Au cœur de la mission du Fonds Pierre Castel, se trouve la conviction que **l'avenir de l'Afrique réside dans l'audace et l'entrepreneuriat des jeunes**, en particulier dans des secteurs clés tels que **l'agriculture** et **l'agro-alimentaire**. Pour concrétiser cette vision, le Fonds déploie avec ses partenaires, des dispositifs d'accompagnement pour soutenir cette nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, qui fondent leur avenir et celui de l'Afrique dans l'agro-industrie.

Le Prix Pierre Castel matérialise cette ambition. Organisé tous les ans depuis 2018, le Prix Pierre Castel est un concours panafricain qui identifie et récompense le mérite de jeunes talents agricoles, catalyseurs du développement socio-économique et environnemental de leur pays. Au-delà du potentiel et de la rentabilité financière de leurs activités, les entrepreneurs sont évalués et sélectionnés selon leur capacité à inspirer et à créer de la valeur : création d'emploi, mise en œuvre de chaînes de valeurs durables, renforcement de la résilience économique des communautés locales ...

Pour sa 7e édition, le Prix Pierre Castel est organisé dans 6 pays africains : Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar et République Démocratique du Congo.

II. DOTATIONS

Le Prix Pierre Castel 2024 récompense 36 entrepreneurs (6 par pays).

Les dotations attribuées dans le cadre de ce concours ont pour but de promouvoir la croissance des entreprises sélectionnées et d'accroître leur impact au sein des chaînes de valeur. Ces récompenses visent également à favoriser le développement de compétences des entrepreneurs, à faciliter et encourager le partage de connaissances, enfin, à impulser la création de synergies panafricaines.

Les récompenses :



- 1ers lauréats: 15 000 €, un parrainage et un programme de coaching
- 2nds lauréats: 10 000 €, un programme de coaching
- Finalistes: Accès à des formations entrepreneuriales certifiantes en e-learning avec le Centre du Commerce International de Genève (ITC) et participation au Prix Jeunes Espoirs - Pour agriculture et une alimentation durables

Les coachings sont effectués en collaboration des organismes d'accompagnement certifiés. Dès leur sélection, les 36 entrepreneurs intègrent le réseau des «Bâtisseurs Africains», une communauté d'entrepreneurs au service du développement du continent africain.

En partenariat avec le <u>Groupe Interacadémique pour le Développement</u> (GID) et l'<u>Ecole Supérieure d'Agronomie</u> (ESA) de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les finalistes de chaque pays ont l'opportunité de concourir au <u>Prix Jeunes Espoirs</u> – <u>Pour une agriculture et une alimentation durables</u>. Ce dispositif rattaché au Prix Pierre Castel vise à féliciter le potentiel de jeunes pousses et à les accompagner dans leur développement par les leviers de la formation et du mentorat. Les modalités de ce concours seront portées à la connaissance des finalistes à compter 01/06/2024.

III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Vous pouvez participer au Prix Pierre Castel 2024 si :

- Vous êtes un entrepreneur agricole ;
- Vous avez entre 18 et 45 ans ;
- Vous avez la nationalité de l'un des pays concernés par cette édition et vous y résidez. (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, République Démocratique du Congo);
- Votre entreprise existe légalement et est en activité depuis au moins un an ;
- Vous avez un projet de développement incluant un impact social, économique et environnemental mesurable sur votre écosystème.

IV. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les documents requis doivent être sous format PDF et sont à soumettre sur la plateforme de candidature dédiée au Prix Pierre Castel : <u>candidature-prix-pierre-castel.com</u>

Tous les documents listés ci-dessous sont obligatoires. Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les critères indiqués seront rejetés par défaut. Le dossier de candidature peut uniquement être rempli en langue française ou anglaise.

- Formulaire de candidature (à télécharger et remplir)
- Dossier de présentation (à télécharger et remplir)

Présentation du ou des porteurs de projet (parcours, ambition, motivation)

Présentation de l'entreprise (date de création, forme juridique, gouvernance, nombre de salariés, offre, environnement, marché, clients, distribution, commercialisation...);

Présentation des états financiers de l'exercice 2023.

Présentation détaillée du projet de développement à soutenir (business plan, création de valeur et impact prévu)

- CV
- Copie de votre pièce d'identité (passeport recommandé)
- Bilan comptable ou compte d'exploitation de l'exercice 2023
- Document officiel certifiant l'existence légale de votre entreprise

V. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les étapes de sélection sont pilotées par les filiales Castel Afrique en collaboration avec Les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et des organismes nationaux. Les filiales Castel Afrique constituent des Comités de sélection et des Jurys qui détiennent une autorité absolue. Leurs décisions ne sont pas sujettes à contestation.

Le Fonds Pierre Castel assure aux postulants l'intégrité, l'impartialité et la probité des membres des Comités et Jurys.

Examen des candidatures et sélection de 36 entrepreneurs (6 par pays)

Une fois l'appel à candidature clos, les dossiers sont examinés par un Comité technique et de sélection. Il identifie les candidatures éligibles au regard du règlement. Six entrepreneurs par pays sont sélectionnés à l'issue de cette phase. Des étapes de sélections intermédiaires peuvent être intégrées. Cela reste à l'appréciation de chaque filiale Castel Afrique qui organise le Prix.

Visites terrain

Cela consiste à vérifier, sur le terrain, l'exactitude des informations partagées par le postulant dans son dossier de candidature. Cette seconde étape permet de valider les sélections faites.

Audition des candidats par les jurys nationaux et sélection des douze finalistes (2 par pays)

Après la validation de leur sélection, les 36 entrepreneurs doivent présenter et défendre leur projet devant des jurys constitués dans chacun des pays. Présidés par les directeurs généraux des filiales Castel Afrique concernées, ces jurys sont composés d'institutions et de personnalités issues du tissu économique local. Leur expertise et complémentarité de regards permettent d'identifier et de sélectionner tous les ans, des entrepreneurs prometteurs. Dans chaque pays, 2 entrepreneurs sont sélectionnés après auditions et délibérations par le Jury.

Définitions de plans d'utilisation des dotations financières

D'office lauréats, les 12 entrepreneurs sélectionnés sont accompagnés par des organismes de coaching pour réaliser des plans prévisionnels d'utilisation des fonds qu'ils vont recevoir.

2

3

Grand Jury



Présidé par Pierre Castel, Président du Fonds, cette dernière étape consiste à auditionner et classer les lauréats désignés. Ce classement se fait en fonction des prévisions d'utilisation des ressources financières, des objectifs de ces plans et des impacts durables sur leur écosystème.

Chaque filiale Castel Afrique se réserve le droit d'apporter des adaptations mineures au présent règlement en fonction des contraintes locales. Le candidat doit par conséquent être attentif aux informations communiquées concernant son pays.

• Algérie : castel-algerie.com

• Burkina Faso : www.brakina-bf.com/prix-castel

Cameroun: www.lesbrasseriesducameroun.com

Côte d'Ivoire : www.solibra.ci/prixpierrecastel-189576.html

Madagascar: www.star.mg

République Démocratique du Congo : bracongo.cd/ppc

VI. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les Jurys nationaux évaluent les candidatures des postulants selon les critères cidessous :

- L'esprit entrepreneurial
- L'adéquation entre l'offre et le besoin identifié sur le territoire
- L'expérience de l'entrepreneur dans son secteur d'activité
- Le niveau de maturité de l'activité
- Le potentiel de développement sur les marchés locaux et internationaux
- La contribution de l'entrepreneur aux enjeux du développement durable du pays
- La qualité du dossier soumis.

VII. CALENDRIER

DU <u>1ER MARS</u> AU 15 AVRIL	Appel à candidatures : Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, République Démocratique du Congo
DU <u>10 MARS</u> AU 15 AVRIL	Appel à candidatures : Côte d'Ivoire

DU 16 AU 30 AVRIL	Examen des candidatures et sélection de 36
	entrepreneurs (6 par pays)
DU 02 AU 14 MAI	Visites terrain
DU 21 AU 31 MAI	Auditions des candidats par les jurys locaux et
	sélection des 12 lauréats (2 par pays)
DU 03 AU 14 JUIN	Réalisation de plans prévisionnels d'utilisation de
	dotation
21 JUIN	Grand Jury

10 JUILLET : Cérémonie panafricaine de remise de Prix à Alger

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

DU 17 AU 18 AVRIL	Examen des candidatures et présélections
DU 22 AVRIL AU 5 MAI	Visites terrain
6 MAI	Sélection des 6 finalistes
17 MAI	Jury local
DU 27 AU 31 MAI	Réalisation de plans prévisionnels d'utilisation de
DO 21 AO 31 WAI	dotation

Photo : Entreprise KASSAVA de Stéphan RANDRIANAIVO, lauréat Prix Pierre Castel Madagascar 2023

VIII. RESPONSABILITÉS ET CONSENTEMENTS

Responsabilité du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique

Le Fonds Pierre Castel, se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent règlement si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Tout changement sera notifié par publication sur le site du Fonds www.fonds-pierre-castel.org.

Acceptation du règlement

Le candidat manifeste par simple envoi de son dossier de candidature, son accord sans réserve pour toutes les clauses du présent règlement. Tout manquement au règlement et plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du Fonds Pierre Castel <u>www.fonds-pierre-castel.org</u>. Il peut être modifié à tout moment par le Fonds. L'avenant entre en vigueur à compter de sa mise en ligne et sera réputé « accepté » du simple fait de la participation du candidat au concours.

Dès lors qu'il participe au concours, le candidat s'engage à respecter les dispositions du Code de conduite auxquelles sont soumis le Fonds Pierre Castel – Agir avec l'Afrique et ses partenaires ; et à les faire respecter par toute personne agissant au compte de l'entreprise postulante. Cette charte est également consultable sur le site du Fonds Pierre Castel dans la rubrique « Publications ».

Frais de participation

Le concours est gratuit et n'est soumis à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant les jurys, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Droits de communication et à l'image

Les candidats et les structures de promotion autorisent les organisateurs et partenaires à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication du PRIX PIERRE CASTEL pendant et après la durée de l'édition. En participant au Prix Pierre Castel 2024, ils autorisent également la reproduction et l'exploitation des images fixées dans le cadre de photographies et vidéos pour la communication sur le Prix.

Cette autorisation est valable pour toute la durée d'existence du Fonds, sur tous les supports matériels et immatériels, en tous supports papiers et numériques et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet et réseaux sociaux, médias presse, supports de communication interne, et externe.

Les images et vidéos sont libres d'accès au candidat. Il peut les utiliser indépendamment du Prix sous certaines conditions : le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

<u>Droit applicable – Juridiction compétente</u>

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux. En cas de litige, les parties conviennent d'avoir préalablement recours à un règlement à l'amiable. A défaut d'accord amiable entre les parties, trois (03) mois à compter de leur notification, les parties peuvent saisir le tribunal administratif de Bordeaux.

Protection et utilisation des données

Les données collectées dans le cadre du Prix Pierre Castel 2024 sont à destination de :

- Fonds Pierre Castel Agir Avec l'Afrique
- Filiales Castel Afrique qui organisent le Prix : Castel El Djazaïr, Brakina, Boissons du Cameroun, Solibra, Star, Bracongo
- Partenaires locaux qui interviennent dans le cadre de l'organisation du Prix
- Partenaires intervenant dans le cadre du dispositif d'accompagnement de formation et de coaching

Utilisation des données

- Gestion et traitement des dossiers de candidature
- Communication dans le cadre du Prix Pierre Castel
- Stockage dans la base de données
- Intégration des lauréats et finalistes dans la communauté des Bâtisseurs
 Africains
- Réalisation d'études et de statistiques

Les données personnelles sont conservées pour toute la durée d'existence du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique

Accès aux données

Tout entrepreneur agricole postulant au Prix Pierre Castel 2024 a la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression au traitement de ses données conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978. En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, la personne physique peut exercer son droit à la limitation du traitement, à l'effacement de ses données et à la portabilité à partir du 10 juillet 2024.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique qui a collecté les données à caractère personnel par voie électronique : contact@fonds-pierre-castel.org.

PARTENAIRES

Une communauté d'action en faveur de l'entrepreneuriat agricole et agro-alimentaire des jeunes en Afrique



ALGÉRIE IncubMe















































MADAGASCAR













RD CONGO











EUROPE

















